Le vapeur SULTAN, paquebot pour la BALISE et la POINTE A LA HACHE. —Selon le désir des planteurs, les jours de départ de ce bateau ont été changés, il partira de la Nouvelle-Orléans, le lundi à midi pour la Pointe [illegible] et reviendra le lendemain soir. [illegible] est maintenant commandé par le cap. [illegible] fera tous ses efforts pour accommoder [illegible].
Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée.
[illegible] Bercier ou le commis, L. N. Lazare [illegible] autorisés à régler les créances du [illegible].

Paquebot de la Côte et de Lafourche.—Le bateau à vapeur neuf ELISKA, capt J. G. Landry, [illegible] comme paquebot hebdomadaire, [illegible] la Nouvelle-Orléans, la côte et [illegible] la Nouvelle-Orléans [illegible] heures du matin [illegible] les affaires pour [illegible] passage s'adresser à BRAUD & LANDRY.

PAQUEBOT DE LAFOURCHE. Le vapeur ST LANDRY, [illegible]
[illegible] J. H. MORRISON & Co.

Pour la Balise et Pointe à la Hache—[illegible]
[illegible] VIAROSE & Co, [illegible] Vieille Levée.

Paquebot du Bayou Sara. [illegible] BELLE CREOLE, capt. [illegible]
[illegible] P. A. CHAMPOMIER, [illegible] Levée, près Conti.

POUR BRASOS. [illegible] MARIA [illegible] VIAROSE & Co. [illegible] Levée.

POUR LA HAVANE. [illegible] G. JORDA.

POUR BOSTON. [illegible] JENKINS & TIGLER. 95 Commune.

POUR BOSTON. [illegible] IZETTE [illegible] I. HOGALE. 93 Commune.

POUR BOSTON. Le navire RIALTO [illegible] I. HOGALE. 93 Commune.

POUR BOSTON. La Barque SIRE [illegible] I. HOGALE. 93, Commune.

POUR ROTTERDAM.—Passage [illegible] MISSISSIPPI [illegible] JENKINS & TIGLER. 95 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible] JENKINS & TIGLER. 95 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible] TIGLER. 95 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible] Morrison [illegible] TIGLER.

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible] JENKINS & TIGLER. 95 Commune.

POUR LIVERPOOL. [illegible] I. HOGALE.

POUR LIVERPOOL. La barque [illegible] I. HOGALE. 93 Commune.

POUR LE HAVRE. Le navire [illegible] I. HOGALE. 93 Commune.

POUR LE HAVRE. Le navire [illegible] JENKINS & TIGLER.

POUR LE HAVRE. Le navire [illegible] I. HOGALE.

PASSAGE POUR LE HAVRE. [illegible] I. HOGALE.

POUR LE HAVRE. Le navire [illegible] L. PERRET [illegible].

POUR LE HAVRE. Le navire [illegible] JENKINS & TIGLER.

POUR TRIESTE. Passage [illegible] LYCURGUE [illegible] JENKINS & TIGLER. 95 Commune.

POUR PERNAMBUCO ou BAHIA. [illegible] HIRAM [illegible] JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR GLASGOW. [illegible] FANNY [illegible] JENKINS & TIGLER.

A vendre ou affréter. [illegible] I. HOGALE. 93 Commune.

Articles d'Hiver en conclusion de vente.

L[illegible] un grand et vaste [illegible]

[illegible] C. M. SIMPSON.

AUGUSTE BARRAUD,
Coiffeur et Parfumeur,
[illegible] Royale et Orléans,

INFORME respectueusement les dames et messieurs qu'il vient de recevoir de Paris, par le navire [illegible] un grand assortiment de jolies marchandises pour cadeaux [illegible] qu'il offre de vendre à très bon marché.

Ces marchandises se composent comme suit: [illegible] en argent, boîtes en porcelaine, lampes, cristal et porcelaine, beaux verres à eau, nécessaires à ouvrage et à voyage, toilettes pour hommes et pour dames, boîtes à gants pour mariages et baptêmes, [illegible] corbeille à la Clarisse Ariane.

Belle lingerie pour dames et enfans, chemises en toile et coton [illegible] pour hommes [illegible] pour dames [illegible] grand choix de [illegible]

17 [illegible] leçons de coiffures.

F[illegible] magasin à vendre par le soussigné,
150 caisses [illegible]
100 do [illegible] curaçao;
300 [illegible]
20 do prunes sèches en pobans;
500 [illegible]
1000 boites et demi boites sardines.
A. MOLIER, 90 St Louis.

DUFFAU,

A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ECURIE, [illegible] Bourbon No 118,
Ancien établissement de M. Bruno où il prendra en pension des chevaux et des voitures en remise et louera des chevaux [illegible] à des prix [illegible]
Bourgogne No 141. 25 août—1an

SOULIERS, BOTTES et Brodequins. 175 Caisses actuellement en débarquement des navires [illegible] et Bevla, et à vendre par G. W. DUNBAR, 30 Douane.
9 fev

Bottes, souliers et brodequins. 225 caisses en débarquement des navires Brenda, Palmyra et Laura, à vendre par R. G. HOBBS, 12, Douane.

Bottes, souliers et brodequins.—En débarquement du navire Kentucky, et en magasin 1,500 caisses contenant un assortiment complet de bottes et souliers pour hommes, femmes et enfans, à vendre par FROST & Co, 10, rue des Magasins.
9fev

Chapeaux, casquettes—800 caisses chapeaux de soie, casimir, feutre, Palo-Alto, etc. à vendre par FROST & Co, 10 rue des Magasins.
9fev

CHAPEAUX et Casquettes [illegible] caisses, à vendre par FROST & Co, 10 rue des Magasins.
13 jan

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Vendredi 12 Février 1847.
SECOND ET AVANT DERNIER CONCERT
DE
M. CAMILLO SIVORI,
Seul élève de Paganini.

Ire PARTIE.
1o Ouverture à Grand Orchestre....
2o Romance chantée par........ M. Dubreul.
3o Grand Concerto fantastique en si mineur, composé par Paganini.... C. Sivori.
4o Air de la Muette, chantée par.... Me Casini.

IIe PARTIE.
1o Ouverture de Gustave.......... Auber.
2o La prière de Moïse, sur une seule corde.......... C. Sivori.
3o Romance, chantée par.......... Me Olivie.
4o Variation et final sur l'air favori de Mélenara, composée par Paganini. Duetto sur un seul violon.. C. Sivori.

Le spectacle commencera par
LE CAPORAL ET LA PAYSE,
Vaudeville en 1 acte.

17 Le spectacle commencera à 6½, et le concert finira à 9 heures ½.

THEATRE D'ORLEANS.

Samedi, 13 Février 1847.
LES MARTYRS,
Grand opéra en 4 actes, musique de Donizetti.
Acteurs MM DUFFAYTE, LAVERGNE, DUBREUL, GUILLOT et Mme FLEURY JOLLY.

17 Le spectacle commencera à 6 heures ½.

SALLE DE BAL,
Rue St-Louis.
PROCESSION DU MARDI-GRAS.
Mardi, 16 Février.

LES personnes qui fréquentent les Bals de la salle St-Louis, sont informées qu'elles auront à leur disposition une chambre de travestissement, ce jour-là. Le bel orchestre du Bal marchera en tête de la procession en costumes convenables et masques. La réunion aura lieu à 2 heures et la procession se mettra en marche à 3 heures précises.

SALLE DE BAL,
Rue St-Louis,
BAL DES PÈRES DE FAMILLE, ET SOUPER.

LES souscripteurs de ce Bal, qui aura lieu le samedi 13 [illegible], sont priés de se présenter au contrôle de la salle afin d'obtenir leurs billets et de remettre la liste des personnes qu'ils désirent inviter, avant le jeudi 11. Le Bal sera sous la direction des personnes suivantes:

A. D. Crossman,	B. F. Simms,
A. Pilié,	P. A. Bernard,
G. W. Squires,	G. Y. Bright,
O. Gaillard,	E. J. Walsh,
John L. Lewis,	V. Wiltz,
A. D. Grayson,	G. W. Dunbar.

Les directeurs voudront bien s'assembler au contrôle de la salle de Bal, le jeudi 11 courant, à 7 heures du soir. La liste de souscription continuera à être ouverte au contrôle, où se trouvera l'orchestre, M. Roffier. 9fev—5

LE SUPERBE TABLEAU D'ANSELL
représentant
LA FIN DU MONDE,
A la galerie Nationale, rue St Charles No 13, RESTERA ENCORE QUELQUES JOURS exposé à la curiosité publique, ainsi que la belle collection de TABLEAUX DE COOK. La galerie est ouverte, depuis 9 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, [illegible] tous les soirs.
Billets d'entrée, 50 cents—Billet de saison $1.

SALLE DE BAL
DU RAIL ROAD PONTCHARTRAIN.
Encoignure Morraux et Champs Elysées, 3me Mile.

LES propriétaires préviennent respectueusement [illegible] et le public en général, que cette salle est [illegible] ouverte pour la saison. Il y aura grand Bal Paré et Masqué, tous les Dimanches, Mardis et Jeudis et pour les quarteronnes, tous les Lundis, Mercredis et Samedis jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes qui visiteront ces bals peuvent être assurées que l'ordre le plus rigide sera maintenu, et qu'il y aura une police en force pour cela.

Entrée aux bals—Cavaliers $1, gratis pour les Dames.

Un superbe orchestre a été engagé, et il y aura un excellent restaurant et une buvette bien garnie.
9 fe F. TRIGANT, Directeur.

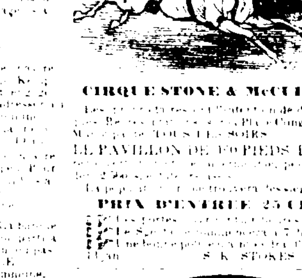

CIRQUE STONE & McCULLUMS.

Les propriétaires ont l'intention de donner quelques Représentations sur la Place Congo Première [illegible] TOUS LES SOIRS.

LE PAVILLON DE 90 PIEDS DE LONG
[illegible] 2,500 [illegible]
La [illegible] trouvera les sièges réservés.

PRIX D'ENTREE 25 CENTS

17 Les portes [illegible] et un quart.
17 Le Spectacle commencera à 7 heures.
17 Une bonne police [illegible] l'ordre public.
11 jan S. K. STOKES, Directeur.

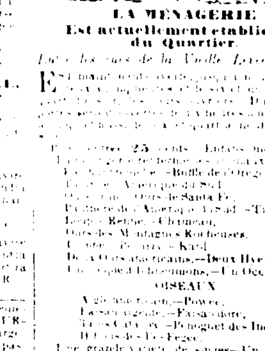

LA MENAGERIE
Est actuellement établie rue du Quartier
Entre les rues de la Vieille Levée et Condé.

E[illegible]

Prix d'entrée 25 cents—Enfants même prix.
[illegible]
[illegible]—Buffle de l'Orégon,
[illegible]
[illegible]—Ours de Santa Fé,
[illegible]—Tigre brésilien
[illegible]
Ours des Montagnes Rocheuses,
[illegible]
Deux Ours américains,—Deux Hyènes,
[illegible]—Un Ocelotte.

OISEAUX
[illegible]—Powee,
[illegible]
[illegible]—Perroquet des Indes,
[illegible]

Une grande variété de singes—Un Serpent anaconda, et beaucoup d'autres animaux de moindre importance.

M. ALONZO HUBBLE, le Grand Hercule de l'Ouest, célèbre et sans rival, a été engagé pour quelques soirées seulement.

M. N. JAMISON, et ses ménétriers extraordinaires, paraîtront également tous les soirs à 8 heures.

Jeux de Cirque, par Dandy Jim, et son poney Lady White, de quatre heures moins un quart à huit heures moins un quart, P M chaque jour.

Orchestre dirigé par M J JACOBA.

La police sera faite avec beaucoup de vigilance.
4fe

GALERIE FRANKLIN—DAGUERREOTYPE.

No 11, rue St Charles & No 71, rue du Canal, près des hôtels St Charles & Verandah, Nlle Orléans.

PORTRAIT, pris sans égard au temps, dans le meilleur style, et mis dans une jolie boîte de maroquin, pour deux piastres. Les personnes qui ne seront pas satisfaites de la ressemblance, auront la faculté d'abandonner le portrait, sans aucun frais.

Le public est invité à venir examiner les spécimens. On fournit des appareils, matériaux, &c., et des instructions explicatives. 26 jan—1m

ECOLE POLYTECHNIQUE.
No. 155, rue du Canal.

DR MACAULAY, principal de cette Institution, a l'honneur d'informer les pères de famille, qu'il a pris à bail pour plusieurs années la maison qu'il occupe, rue du Canal, et qu'il vient d'y ajouter une grande salle bien aérée pour les classes.

Dans l'intention de stimuler l'énergie de ses élèves, de rendre leur démarche plus dégagée, un professeur de Paris, versé dans les évolutions et mouvemens stratégiques, a été engagé pour les instruire dans l'art militaire et dans les exercices gymnastiques. Enumérer ici les nombreux avantages physiques qui doivent résulter de la pratique du Gymnase et d'une éducation militaire, combinées avec l'attention la plus soutenue aux travaux de l'esprit et aux devoirs des classes, serait douter de l'intelligence d'un public éclairé.

Toutes les branches d'une éducation libérale sont enseignées par les meilleurs maîtres; les élèves n'ont rien à payer de plus pour l'instruction militaire, l'usage des globes ou de l'appareil du cabinet de physique, &c. Un uniforme pour les revues et un fusil de munition sont indispensables à ceux qui veulent profiter des leçons.

P. S. Les pensionnaires ont l'avantage additionnel de deux heures d'enseignement dans la soirée par deux professeurs, l'un anglais, et l'autre français.
14 nov—3m

MR. GONTIER, partant pour faire un voyage en France, a l'honneur d'annoncer aux personnes qui sont en relations d'affaires avec lui, de vouloir bien régler d'ici au 15 février prochain. Il les prévient qu'à cette époque tous les objets qui n'auront point été retirés ou réglés, seront vendus conformément à l'annonce. Les personnes qui lui doivent et celles auxquelles il peut être dû sont invitées à venir régler le plus tôt possible, au No. 46, rue Ste Anne. Mr GONTIER profite de cette occasion pour faire savoir à ses amis et au public qu'il a en outre une belle partie de Diamans, consistant en bagues, épingles, broches, &c. &c. ainsi qu'une grande quantité de Montres [illegible], à secondes indépendantes, chaînes et clefs, bagues, boucles d'oreilles, porte-crayons en or, argenterie, cafetières, théières et couverts, le tout à des prix excessivement bas.

Fonds à vendre pour cause de départ.—Le fonds bien connu depuis sept ans, situé rue Ste-Anne, No 46, à la Boule d'Or, on vendra avec ou sans marchandises; s'adresser audit établissement pour les conditions qui seront avantageuses. 9 déc—1j5fe

J. LEVOIS,
No. 68, rue de Chartres,

OFFRE à vendre en débarquement du navire Antelie, du Havre, les marchandises suivantes:
Barèges grande nouveauté.
Balzorines, " "
Jaconats, " "
Mousseline, soie et tissu de l'Inde.
Guinghams et étoffes coton, nouveautés, pr robes.
Echarpes barège, grenadine, mousseline soie et autres;
Ombrelles riches, genre frisettes.
Cravates soie, batiste, dites brodés.
Eventails de tous genres, taffetas cire.
Mérinos noir pour habits, coutil nouveauté.
Rubans taffetas, soie et gaze, mode, Nos 3 à 12.
Rubans taffetas noir, pour Panama, Nos 3 à 6.
Chapeaux gris larges bords,
" paille, pour enfans.
" " ordinaires pour hommes.
Gants filets et fil d'Ecosse, bretelles assorties.
25 jan

E. RABASSE, C. DENTISTE Français, arrivant de Paris, prévient MM. les habitans qu'il se propose de visiter les habitations depuis la Balise jusqu'à Bayou Sara, des deux côtés du fleuve, afin de leur offrir ses services. Dirige la dentition des enfans et corrige la déviation de leurs dents, orifie et plombe les dents au moyen d'un ciment. Pose depuis une dent jusqu'au dentier complet, et se charge en général de toutes les cures de dentition. 23jan—3m

BOIS DE TEINTURE—15 tonneaux bois de Campêche, à vendre à bas prix par DOMINIQUE LANATA, 9 et 10, rue Jefferson.
13 jan

REMEDES.

QUEL TRESOR!

VOILA ce que répètent chaque jour ceux qu'une toux opiniâtre a mis à deux doigts de la tombe; ceux qui souffrent de violentes douleurs dans le côté et dans la poitrine; ceux que chaque nuit des sueurs froides affaiblissent; ceux que des accès d'asthme privent de sommeil et de leurs forces.—Voulez-vous savoir quel est ce Trésor?—c'est L'OLOSAONIAN DE SHERNAN.
LE BAUME PANACEE.

Depuis le 20 Mars dernier, dans la ville de New-York seule, plus de trois mille personnes, qui se sont servir de ce remède, en bénissent chaque jour les effets bienfaisans. Là, point de charlatanisme, point de déception! Les témoignages abondent, et des plus authentiques; on peut tout examiner et juger par soi-même.

Nous citerons seulement deux cas:

Madame Wilby, demeurant No. 133, Dix-septième rue, abandonnée de ses deux médecins, n'avait plus qu'à mourir. Chaque jour paraissait devoir être le dernier de sa triste existence. Une toux incessante provoquait d'abondants crachemens de sang; sa maigreur était excessive et ses forces à bout. Aujourd'hui Mme. Wilby a recouvré la santé; on peut s'en convaincre en la voyant chez elle vaquer aux soins de son ménage. Comment ce miracle s'est-il opéré? Par l'usage de l'Olosaonian.

Artemas Raymond, qui résidait au No 398, rue Madison et qui depuis sa guérison est allé s'établir à Providence, (Rh. Is.) était soigné par sept médecins, et des meilleurs. Sa maladie, selon ces messieurs, était une ulcération du foie et des poumons. Leur dernier mot fut qu'il n'avait qu'à se préparer à mourir, car il n'y avait point de remède. Une tumeur, qui s'était fait jour au côté droit, avait été ouverte; il en était sorti plus de trois pintes d'un pur liquide. Ce fut dans cet état qu'il eut recours à l'Olosaonian, encore fallut-il l'en prier. Deux bouteilles le guérirent.

Pour ceux qui peuvent douter, nous donnons ici le nom de M. Isaac Labagh, No. 27, rue Norfolk, qui a suivi la maladie d'Artemas Raymond.

Et combien d'autres cas, plus merveilleux, peut-être, pourrions-nous encore citer, si nous n'étions retenus par la crainte de fatiguer le lecteur.

Quel est votre mal? Crachement de sang, toux, catarrhe, asthme, difficulté de respirer, oppressions, sueurs nocturnes? Voilà le remède.

17 L'Olosaonian, préparé et vendu par le Dr. A. Sherman, No. 106, rue Nassau, New York.

17 En vente: Au Dépôt du Remède Magique de Dalley, No. 151, rue de Chartres, Nouvelle Orléans. 1fev—1m

Baume de Cerises sauvages, Du Dr. WISTAR.

GRAND Remède américain, pour les maladies des poumons, du foie, des bronchites, de la poitrine, les catarrhes, crachemens de sang et affections pulmonaires.

Extrait d'une lettre adressée à notre agent, à Bowling Green, Ky.

M. Joseph Y. Younglove.

Je crois remplir un devoir sacré en rendant ici hommage à la science. Depuis nombre d'années, je souffrais d'une grande faiblesse des poumons. Une toux opiniâtre m'avait réduit à un tel état de faiblesse que je ne pouvais marcher sans la plus grande fatigue. Après avoir essayé de tout, et sans succès, je fis usage du Baume de Cerises sauvages du Dr WISTAR. Une bouteille fit cesser ma toux et rendit à mes poumons une action salutaire. Plus tard, je recouvrai entièrement ma santé et mes forces. De cet heureux essai, je recommande ce remède comme un puissant tonique, et qui n'échouera que devant les cas de phthisie confirmée.

JAMES A. LEWIS.
Bowling Green, Kentucky, 7 mars 1846.

17 En vente, en gros et en détail, par
HARVEY SCOVIL,
No 80, rue de Chartres, Nlle Orléans,
Agent général pour les Etats du Sud-Ouest.
1er fev—1m

17 AU GRAND DEPOT DU SUD, No. 59, rue Poydras, se trouvent en vente les articles ci-après désignés réputés par les effets satisfaisants qu'ils produisent, à savoir:

La Panacea dite "Longley's Great Western Indian Panacea," garantie pouvoir guérir tous les cas d'asthme, de dyspepsie, d'indigestion, de constipation, &c. et les maux provenant de la bile.—Le Liniment et Baume de la Chine, de Hays, guérissant radicalement les hémorroïdes, internes ou externes.—L'Extrait de Salsepareille de Sands & Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang, du trop grand usage du mercure, etc.—Le Liniment et Elixir de Hewes contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistar et le Sirop d'Œillets du Dr Bartholomew contre la pulmonie, les affections aux foies, les rhumes, les points de côte, le crachement de sang. Tous ceux qu'ils en servent éprouvent les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent cas produisent quatre-vingt-dix guérisons.—Que l'on s'adresse au No 59, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes.—Liqueur de Lucine et de Junon, contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives.—Les Pilules de Vanhambert contre les maladies des femmes, remède souverain du Dr. Stephens contre la migraine.—Le soulagement des femmes enceintes—La Teinture Indienne pour les cheveux, garantie pouvoir donner aux cheveux une couleur brillante châtaine ou noire.—Le Remède du Dr. Spohn pour les maux de tête nerveux ou bilieux.

Le Baume de Colombie, d'Oldridge, non-seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guérir la teigne, &c.—La Potion de Green contre les fièvres et frissons, produisant son effet sans le secours d'aucune autre médecine.—Un poêle nouvellement composé avec lequel on donne un tour [illegible] poêles et aux tuyaux, ainsi qu'aux voitures, cette couleur se conserve inaltérable pendant toute une année. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité et tous les maux d'oreilles. Cette huile a rendu l'ouïe à des personnes qui étaient attaquées de surdité depuis dix, quinze et vingt ans.—L'Huile de Noix pour la barbe, supérieure à tout ce dont on fait usage pour se raser.—L'Eau de Cologne de Swander, et Extrait d'Eau de Floride—Savon à barbe, de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde.

Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en achèteront. On les trouve au magasin du "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR OF COMSTOCK, No. 59, rue Poydras.

17 Le VERITABLE REMEDE MAGIQUE guérit les cas de brûlures, les écorchures, les tumeurs, les plaies chroniques, les ulcères et toutes les maladies de la peau. Souvenez-vous que le véritable Remède Magique se trouve en vente au No 59, rue Poydras. On en délivrera gratis aux [illegible].

GRANDE DECOUVERTE.—Remède contre la gonorrhée du Dr. Comet.—Cette mixture ne contient aucune substance malfaisante; bien de là, elle est plus convenable à la constitution qu'aucun autre remède, dont on fait ordinairement usage pour les maladies vénériennes. En vente seulement au No 59, rue Poydras, où l'on remboursera l'argent si l'on n'est pas satisfait. 15 dec—6m

17 Les affections de la peau, boutons sur la figure, et toutes les éruptions ou maladies provenant de l'impureté du sang, peuvent être guéries par la SALSEPAREILLE DE COMSTOCK, au modique prix de 50 cts la bouteille, ou $4 par douzaine de bouteilles. Il n'existe pas un autre extrait de la salsepareille comparable à celui-ci. Il est plus concentré qu'aucune autre préparation de ce genre. C'est un excellent spécifique pour expulser du sang tout ce qui y existe d'impur, de plus, il donne du ton à l'estomac, facilite la digestion, &c &c.
Vendu seulement au No 59, rue Poydras. 26jan

$10,000

Par a[illegible] Nouvelle Orléans, par ce seul fait qu'il n'est pas à la connaissance de tout le public que le Remède Magique de Dalley (Magical pain extractor) est la cure la plus prompte et la plus certaine des hémorroïdes, dont il apaise la douleur en quelques minutes. Le célèbre plus modéré prouve qu'il existe en cette ville 10,000 personnes que les hémorroïdes privent [illegible] leur repos et de leur santé.

Voici, à l'appui de ces faits, le témoignage d'un droguiste, employé autrefois dans la pharmacie du docteur Cannon, rue Tchoupitoulas et qui vient de s'établir rue Gravier.

20 janvier 1847.

M. H. DALLEY, ou son agent

Depuis quatre ans, je souffrais des hémorroïdes; plusieurs médecins distingués m'avaient donné des soins sans pouvoir me soulager. L'été dernier, l'accès fut si violent que je restai plusieurs jours au lit perdant beaucoup de sang. Un palliatif, qui me fut recommandé, n'ayant fait aucun effet, je m'adressai à un de nos meilleurs chirurgiens pour me faire opérer. Sur son refus de l'entreprendre, je m'avisai d'essayer le Remède Magique de Dalley, que je me procurai au dépôt No 151, rue de Chartres. L'emploi d'une seule boîte m'a complètement guéri. Je recommande donc ce remède à tous ceux qui éprouvent ces mêmes souffrances.
Agréez, &c. CHS. VANFELSON.

17 Le véritable Remède Magique porte sur l'enveloppe de chaque boîte la signature manuscrite de H. Dalley.

Dépôt du Sud, Nouvelle-Orléans, 151 rue de Chartres. 25jan—15f.

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement des navires Christophe Colomb et Talbot, venant du Havre:
Cols mousseline brodés [grande nouveauté].
Mouchoirs batiste fil brodés, à rivière et garnis de dentelle.
Mouchoirs batiste fil, imprimés couleur et blancs unis;
Parapluies et ombrelles, bas de soie noirs;
Bas de coton blancs et gris pour femmes;
Bas de coton gris et écrus, pour enfans, de 8 à 14 pouces;
Chaussettes flanelle pour hommes et cadets;
Soierie noire pour robes et serge pour tailleurs.
Bouton de nacre assortis de grandeur et qualités;
Bretelles coton blanc, en gomme et en soie riches;
Dentelles blanches et noires, voilette do do.
Peignes corne, buffle, imitation buffle, écaille et imitation écaille;
Eau de Cologne, flacons litre, demi-litre et quart de litre;
Poudre à toilette, essences, huile, sachets et pommades;
Crême de Perse et savon de toutes qualités.
—Exemplaires de l'Histoire Naturelle de la Santé, par F. V. RASPAIL, et un assortiment de médicamens pour sa méthode.
22j F & J LACOSTE, 105, rue Royale.

LOCATION, ACCORDS, REPARATION.

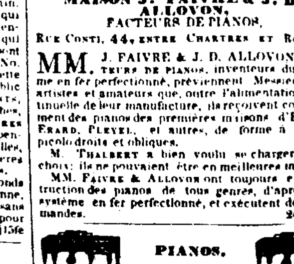

MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON,
FACTEURS DE PIANOS,
Rue Conti, 44, entre Chartres et Royale.

MM. J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, facteurs de pianos, inventeurs du système en fer perfectionné, préviennent Messieurs les artistes et amateurs que, outre l'alimentation continuelle de leur manufacture, ils reçoivent constamment des pianos des premières maisons d'Europe, Erard, Pleyel, et autres, de forme à queue, picolo droits et obliques.

M. Thalberg a bien voulu se charger de ces choix; ils ne pouvaient être en meilleures mains.

MM. Faivre & Allovon ont toujours en construction des pianos de tous genres, d'après leur système en fer perfectionné, et exécutent des commandes. 24 nov

PIANOS.

LE soussigné vient de recevoir UN GRAND ASSORTIMENT DE PIANOS de choix, des meilleures fabriques de Paris, tels que piano à queue, carrés et Picolos, grand format de sept octaves, et doit en recevoir plusieurs autres incessamment. N. Veil, avantageusement connu en cette ville, les a fait fabriquer avec le plus grand soin pour ce pays chez MM. Pleyel & Co, H. Herz & Co, etc. Ces pianos, consolidés par des pièces de fer, supporteront avec facilité tout ce qui pourrait subvenir par l'humidité du climat, et seront vendus avec pleine garantie à des prix très modérés. Etant en relation d'affaires avec la maison Pleyel, il recevra constamment des pianos de leur fabrique, afin de pouvoir offrir un choix aux Dames et au public.

Les habitans qui voudront bien acheter chez lui auront leur pianos emballés avec soin et transportés à bord des bateaux. On trouvera, comme par le passé, des pianos à louer, et on échange et achète les pianos d'occasion.

A. PERIER.
Rue Royale, No. 293,
entre St-Philippe et Ursulines

17 Il y aura constamment dans les magasins de M. A. Périer, un dépôt des pianos de la fabrique Pleyel. 3 nov—6m

E. BROWER & Co.
No 17, rue du Camp, et 84, rue Commune.
FAYENCE & PORCELAINE, En Gros;
ARTICLES D'AMEUBLEMENT DE MAISON.—En détail.
Argenterie, Plaqués, Ferblanterie et Objets en Bois, &c. Enfin toute espèce d'articles pour orner un ameublement, à l'exception de meubles et d'étoffes. 1 oct

DEMANDE d'Esclaves et de Propriétés.—On demande à acheter, pour du comptant, une douzaine de 25 à 40 ans, qui serait parfaitement garantie et recommandée, et sur laquelle on pourrait fournir tous les renseignements désirables.

AUSSI—Une bonne maison ayant une grand cour, à peu de distance de la rue des Remparts, dans la 1ère municipalité.

AUSSI—Une maison dans le faubourg Tremé, dans un quartier bien habité, et à un prix peu élevé. On donnera du comptant.—S'adresser à
P F de GOURNAY,
3 fev—4 No 11, Passage de la Bourse.

ESCLAVES A VENDRE.

MATILDA, mulâtresse, âgée de 16 ans, enceinte, excellente domestique de maison, cuisinière, blanchisseuse et parfaitement garantie et recommandée.—Conditions comptant.

JULIE, âgée d'environ 30 ans, parfaite blanchisseuse, bonne cuisinière, garantie de maladies et vices à l'exception de l'ivrognerie.—Conditions comptant.

CELESTINE, griffonne, âgée de 20 ans, blanchisseuse, cuisinière, couturière et coiffeuse, domestique créole élevée par le présent vendeur, parfaitement garantie.—Conditions comptant.

Aussi 2 terrains:

Un terrain situé rue Espagne, entre Morales et Urquhart, mesurant 35 pieds 9 pouces de face sur 117 pieds de profondeur.

Un autre terrain rue Urquhart, entre Mandeville et Marigny, mesurant 36 pieds 6 pouces face sur 160 profondeur.—Comptant.
S'adresser à
P F DE GOURNAY,
2fe 11, Passage de la Bourse.

A VENDRE, en débarquement du navire Oceana, venant de Bordeaux—50 barriques vin rouge; 50 tierçons vin blanc Haut Sauterne.

AUSSI EN MAGASIN:

80 barriques vin vieux 1844, St Julien, St Estèphe et Château Margaux; 150 barriques vin ordinaire; 30 do de Marseille (Bergasse); 35 tierçons vin blanc Haut Barsac et Haut Sauterne; 30 do do ordinaire Sauter ne; 5 1/2 pipes Cognac, J J Dupuy; 3 barils vieux whiskey de Monongahela; 25 paniers vin de Champagne; 25 caisses vin Chat. Lafitte; 30 do do Chât. Margaux; 25 do do Haut Brion; 30 do do St Estèphe; 25 do vin blanc Sauterne, 1837; 80 do liqueurs assorties surfines; 30 do do do superfines, 50 do cerises à l'eau de vie; 25 do prunes do do; 25 fruits assortis do do; 20 prunes séchées en grands et petits pobans; 10 do sardines en 1/2 boites; 80 paniers huile Plagniol; 50 paniers anisette de Bordeaux surfine; 50 do do superfine, 12 caisses curaçao; 15 do absinthe; 10 do marasquin; 250,000 bouchons fins assortis; 150,000 do do pointus.

Le tout directement importé de Bordeaux et de Marseille par les soussignés.
GARNIER, frères,
23jan 145, rue de Chartres.

Bureau des Naissances et Décès.
Passage de la Bourse, près la rue Bienville.
AVIS AU PUBLIC.

AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans, j'invite les habitants de la susdite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci-après citée;

Acte, approuvé le 6 mars 1819.

Art. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orléans, devra être déclarée au dit Bureau dans le laps de trente jours; cette déclaration devra être faite conformément à la troisième section de l'acte dont celui ci forme partie supplémentaire; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la dite section, sera passible d'une amende qui n'excèdera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq, la moitié de laquelle amende sera au profit de l'Etat, et l'autre moitié à celui du dénonciateur.

Art. 2nd. Le décès de toute personne libre résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'ils sont sur les lieux, et en cas d'absence de ceux-là par l'exécuteur testamentaire, s'il en existe un; s'il n'en existe pas par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle résidait le défunt, lors de sa mort; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excèdera pas dix piastres, et ne sera pas au-dessous de cinq.

Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeraient ou refuseraient de se conformer aux clauses de l'acte précité.
10 avril F. M. CROZAT.

AU MAGASIN DE GRANDE VARIETE:

TATOUT Frères, rue de Chartres, No. 161, Encoignure Toulouse.

RECOIVENT par les arrivages de France, d'Angleterre, d'Allemagne et de New-York. Un grand assortiment de marchandises, qu'ils offrent à vendre à très bon marché. 15 caisses bas en coton pour dames et pour fillettes, qualité assortie. 10 caisses bas de laine, qualité assortie. 20 do chaussettes en coton pour homme et enfant; 5 do do en laine do, 4 do gants en laine et en mérinos, de différentes grandeurs; 2 do do en coton do, 3 do bourses en soie et en coton, 2 do hotaines [illegible] et barège; 10 do fil de coton Alexandre en bobines; do do de couleurs assorties. 5 do la patente par livre, assorti, écru, noir et bleu; 2 do do supérieur, Maréchal; 5 do galon français et allemand; 3 do lacets ferrés pour souliers et [illegible]; 1 do do en soie pour bottines et pour corsets, 2 do bretelles divers genres; 3 do peignes do mêmes, buffle et façon d'écaille, en écaille, buffle et corne; 1 do do à papillotte do do do, 1 do do en ivoire, fines et extra fines 3 do boutons en nacre, os, métal, soie et autres. 2 do crayons pour papier et autre; 2 do tabatières, modèles assortis, 10 do quincaillerie assortie de couteaux, ciseaux et razoirs; 2 do cuirs à razoir; 3 do couverts fer battu, 2 de métal, fin et autre. 1 do louches ou cuillerées à pot; 3 do veilleuses assorties, 5 do éponges à toilette, Nos. assortis, 1 do do à glands et à œufs, cube et lavaria; 3 do brosses à barbe avec glace; 2 do boites cartonnage pour étrennes; 150 balles cordages assortis, 300 boites étoiles [illegible] qualité; 1 caisse boîte nécessaire en acajou; 1 do éventails fins; 1 do brosses à dents assorties, 3 do do à habits, à cheveux et à barbe. 10 do parfumerie fine et ordinaire, crême de perse, pommade et savon, eau de cologne; extraits d'odeur, philocome huile Macassar et autre, 2 caisses miroirs différents, grandeurs 100 balles ficelle coton en tout genres 2 boucauts ficelle française, 10 barils cirage 1re qualité, 1 caisse ardoises et crayons; 5 do papier fin, fort serpe; 2 do de papier à lettre, 2 do poudre parfumée et poudre, [illegible] do cordon d'imitation; 1 do anneaux pour rideaux et pour clefs, 1 caisse aiguilles Warrins, assortis; 4 do busks et baleines pour corset. 4 do poupées habillées riches, 15 do jouets pour enfant; 6 do cartes à jouer, française, américaine, espagnole, et poker, 4 do encre bleue, et noire; 25 do allumettes, 1re qualité. Ils ont constamment en magasin une très grande variété d'articles dont le détail serait trop long; qu'ils reçoivent directement des manufactures.
TATOUT Frères.

J. TATOUT, à Paris, No. 7, rue Neuve-St-Martin, E. TATOUT, N-Orléans, } **TATOUT Frères** IMPORTEURS DIRECT d'une grande variété de marchandises françaises, anglaise, allemande et américaine, No. 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse. 1 déc

MESSIEURS DOLBEAR, conserveront leur cours d'écriture ouvert pendant toute l'année au No 15, rue du Camp. Les parents qui désireraient prendre des leçons d'écriture dans pourront les envoyer à 5 heures P. M. de cette manière de ne pas [illegible] des autres écoles. Les messieurs qui sont employés dans le commerce peuvent aussi profiter des leçons, pendant le jour ou le soir. Depuis 5 jusqu'à 50 ans, on peut dans un bref délai, acquérir une écriture belle et rapide, de façon à la faculté de recevoir des leçons jusqu'à ce que l'on soit entièrement satisfait.

Bien que l'écriture soit une des branches les plus importantes de l'éducation, cette partie de l'éducation est entièrement négligée dans les collèges, qu'un grand nombre de commis, avocats, &c, continuent à écrire, le double de temps qu'il leur serait nécessaire, s'ils possédaient une écriture rapide. Il y en a des milliers dans la ville, qui seraient charmés de l'améliorer, s'ils savaient combien cela leur est facile. 27janv

ACADEMIE DE DANSE.
A la salle de bal St-Charles, 22, rue St Charles.

M. et Mme HAZARD, préviennent respectueusement les dames et les messieurs de la Nlle Orléans, qu'ils viennent d'arriver de Philadelphie et qu'ils ont ouvert une académie de danse, dans la salle ci-dessus mentionnée. Ils professeront aussi dans les familles et dans les pensionnats.

Mme Hazard donnera des leçons aux dames qui préféreront les recevoir d'une dame.

En outre des danses et des walses ordinaires, ils démontreront les suivantes
La valse redowa.
La valse mazurka,
Quadrilles mazurka.
Valse à 2 et à 3 temps.
Quadrilles polka.
Valse id.

M. Hazard étant né à Paris et ayant eu l'avantage d'être en rapport avec les meilleurs professeurs de Paris et de Londres, peut donner aux personnes qui voudront bien le patronner, l'assurance que les danses ci-dessus, leur seront démontrées exactement, comme on les danse dans les meilleures sociétés d'Europe.

On pourra connaître les conditions, les heures de leçon et les références, en s'adressant à la salle de M. et de Mme Hazard, ou à leur domicile, 40 rue du Canal. 13 jan—10

TRESOR DE LA POITRINE:

Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais. Pharmacien chimiste à Paris.

DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.

Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catarrhes les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aigues ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.

Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande.

On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Dépot général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 7, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boîte. 10v

MADAME CHILDS, encouragée par ses premiers succès dans l'enseignement, se propose d'enseigner l'ANGLAIS, et s'adresse plus particulièrement aux personnes de l'ancienne population et aux étrangers qui ne possèdent pas une langue devenue indispensable dans les affaires et dans la société. Nos hommes de lettres, et en général les personnes adonnées à l'instruction, s'accordent à reconnaître le talent avec lequel Mme Childs a professé soit dans les écoles publiques, soit dans les institutions particulières de cette ville, et procureront toutes les recommandations désirables.

Mme Childs donnera indifféremment ses leçons chez elle, ou au domicile de ses élèves.

S'adresser rue Royale, No. 105, entre Conti et St Louis.

RECOMMANDATIONS:

Wm. Fréret,	Pierre Soulé,
D. Mercier,	Armand Pilié,
Le. Eyma,	F. Buisson.

10 nov—3m

JOHN O. WOODRUFF & Co.

MAISON de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.
No 60, rue du Camp.
JOHN O WOODRUFF, JAMES E WOODRUFF.
14jan

VINS—100 barriques vin rouge ordinaire St Estèphe Médoc et Macau Médoc;
25 barriques bon vin rouge de famille;
60 Barils vin blanc ordinaire;
20 do do do;
12 barriques vin rouge St Georges vieux;
150 caisses vin rouge ordinaire;
40 do do Médoc vieux;
100 do vin blanc Haut Sauterne;
Eau de vie J J Dupuy, 4e preuve, à vendre par
B TALAMON,
21j 182, rue Royale.

SUCRE HAVANE.—192 caisses, brun, jaune et blanc, en débarquement de la goëlette Sabine, à vendre par W. H. SIMMONS.
6jan 44 rue Poydras.

RAISINS VERT DE MALAGA.—100 barillets en magasin et à vendre par
LOREILHE & Co.
14 jan Encoignure Royale et Douane.

MERINOS FRANÇAIS—6 caisses mérinos français ordinaire, fin et extra-fin, en débarquement de la barque Izette du Havre, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
23jan 34, Vieille Levée.

CENT balles toile à drap écrue 4/4, mises en paquets très-serrés & convenables aux marchés mexicains, à vendre par De FOREST & Co.
19jan 28, Douane.

DRAYS, ROUES, &c.—18 paires roues de charrettes avec axes; 10 drays à un cheval, une charrette à un cheval; 4 do à deux chevaux; 8 wagons à quatre chevaux; le tout venant de la manufacture de Wilson, Childs & Co, de Philadelphie, et actuellement en débarquement du navire Alleghany, à vendre par
EMERSON, TOURNE & Co,
11jan 156, rue Tchoupitoulas.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No Un.
Séance du 1er février 1847.

RESOLU que le conseil recevra jusqu'au lundi, 15 du courant, des propositions cachetées pour relever le dallage des cours, des corridors, et refaire les planchers de la geôle de police. Ce travail serait fait sous la surveillance du voyer et conformément aux spécifications déposées sur le bureau. Approuvé, le 3 février 1847.
Signé, A D CROSSMAN, Maire.
Signé, JH. GENOIS, Recorder.
Pour copie conforme:
6fev A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No Un.
Séance du 1er février 1847.

RESOLU que tout propriétaire, locataire ou gardien de maison ou autre bâtisse, cour, terrain ou autre emplacement, en face de la rue ou voie publique, dans les limites de la municipalité No Un, portera ou fera porter chaque jour avant neuf heures du matin, dans la rue et près de la rigole du trottoir, dans des barils, caisses ou baquets, les ordures, immondices et débris de cuisine, excepté les ripes, copeaux, fumiers et matières fécales, à peine d'une amende de dix piastres par chaque contravention. Ladite amende sera recouvrée au nom de la municipalité No Un, pour le soulagement des pauvres; ladite amende sera partagée par le comité de charité, entre les divers districts de la manière fixée par les ordonnances.
Approuvé le 3 février 1847.
Signé, A D CROSSMAN, Maire.
Signé, JH GENOIS Recorder.
Pour copie conforme:
6fev A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No Un.
Séance du 1er février 1847.

ATTENDU que le toit de l'Hôtel de Ville est dans un état tel qu'il ne protège plus contre les eaux pluviales et qu'il est inutile de songer à y faire la moindre réparation;

Résolu que le conseil recevra jusqu'au lundi 15 de ce mois des propositions cachetées, pour mettre un toit, couvert en ardoises, sur l'Hôtel-de-Ville, conformément aux plans et devis qui seront faits par le voyer et acceptés par le comité des améliorations. Cet ouvrage sera fait sous l'inspection du comité des améliorations et du voyer, et sera payable en billets de cette municipalité à un an de date, et portant six pour cent d'intérêt par an, du jour que l'ouvrage sera achevé et reçu par le voyer.

Résolu en outre que le comité des améliorations est requis de s'entendre avec les marguilliers de l'église St Louis, afin de les engager à faire faire les améliorations au Palais de Justice.
Approuvé le 3 février 1847.
Signé, A D CROSSMAN, Maire.
Signé, JH GENOIS Recorder.
Pour copie conforme:
6fev A MAZUREAU, Secrétaire

Mémoires d'un Médecin.

LES livraisons de cinq à neuf des Mémoires d'un Médecin, ouvrage nouveau par Alexandre Dumas, sont présentement en vente à la librairie de
VICTOR HEBERT, 149 Chartres,
2 fev Entre St-Louis et Toulouse

AUX TAILLEURS.

MERINOS et COUTILS—Reçu par les derniers arrivages de France un bel assortiment de Mérinos à habits et Draps d'été façonnés pour pantalons ainsi qu'un joli assortiment de Coutils fantaisie, à vendre par LORNE & FROIS,
4fev 21, rue de Chartres.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

REÇU par les derniers arrivages de France, et à vendre par les soussignés,
1 caisse ombrelles, riches nouveautés.
2 do barèges et balzorines imprimées.
6 balles jaconat fantaisie et deuil nouveauté.
6 balles mousselines satinées et brillantées.
4 balles mousselines marquises et organdis imprimées
3 caisses mousseline suisse, brodé couleur
2 do do do blanches,
1 do rubans fantaisie nouveautés,
1 do gants et mitaines, filet Egyptien et unis
1 do barèges noirs et verts,
1 do coton chaîné à rideaux,
1 do do satiné et façonné,
1 do damas laine à rideaux,
1 do do coton do
1 do chaussettes coton écru,
2 do do gris mêlé.
6 do bas coton blanc assortis,
1 do mouchoirs batiste unis et à ourlet
1 do do do brodés et à rivière,
4 do mérinos double pour habits,
1 do do do façonnés à pantalons,
6 balles coutil fantaisie,
4 do cotonnades de printemps assortis,
1 do popeline, crinoline,
1 do corsets

Aussi en magasin un bel assortiment de soieries noires et en couleur, châles de soie et de cachemire, cols brodés, cravates pour hommes et pour femmes, écharpes de soie, de barège et de cachemire, franges, boutons fantaisie et une quantité d'autres articles dans leur genre.
LORNE & FROIS,
4fev 21, rue de Chartres

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No. 10, rue du Canal, Paulding's Row, entre les rues de la Vieille Levée et Chartres.
Manufacture No. 224, Broad-Street, Newark, N. J.

EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, viennent de recevoir par les navires Edgar, Memphis, Tenessee et Atlantic l'assortiment de LINGES D'AUTOMNE, [illegible] décrit, qu'ils offrent à vendre pour le comptant ou [illegible] l'équivalent, à des prix excessivement bas.

Articles pour les habitants.—Kersey, Linsey et Mattings [illegible] pilotes, gilets à manche [illegible] et pantalons à manteaux, couvertures bleues, blanches, grises, vertes et bleu-foncé, paletots, surtouts [illegible], gris mélangé et satinet à carreaux, gilets de dessous tout mélangé, cravates, chemises en flanelle, [illegible] et blanche, chemises en hickory et étoffes rayées à la matelotte, chemises en coton écru et blanc, campagne, 15 caisses [illegible] Russett, faits et présentement pour l'usage des habitants.

Articles pour la ville et les marchands de la côte.—Habits de [illegible], paletots, gilets à [illegible], habits de l'Ireau et d'Affaires, habits et habits à la [illegible], habits à la coupe d'Orsay, de [illegible].

ETOFFES—Draps [illegible], anglais, allemands, belges, et américains, noirs, verts, bruns, bleus, bronze, et bleu noir, [illegible] preuve de l'eau, peau de chèvre, Casimir et [illegible].

PANTALONS—En [illegible]; casimir anglais, casimir uni et à [illegible], satinet et [illegible] côtes et Cultures, [illegible] à carreaux et tweed mélange, en cotonnade de fantaisie et bouche-cabin.

GILETS DE DESSOUS—De style, collets droits, collets à rouleau, croisés, et collets à rouleau, et à la Robespierre, en casimir noir, en velours noir et fantaisie et en cachemire noir, à dessins et de [illegible].

Les habitans et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes.
GARTHWAITE, PAYAN & Co,

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de bains d'assortiments [illegible]. Aussi Pompes aspirantes et à Roue &c. Baignoires, ainsi que [illegible] tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans le métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront ponctuellement exécutés et les prix modérés. 4 fev—1an

NEGRES A VENDRE.

LES soussignés établis au No. 56, rue de l'Esplanade, viennent de recevoir un certain nombre de Nègres de valeur de la Virginie et du Maryland, parmi lesquels se trouvent des ouvriers, des travailleurs de champs, et des domestiques de maison. Ils ont pris des arrangements de manière à recevoir par voie de chaque [illegible] le plus régulièrement des esclaves de ces deux Etats ainsi que de l'Alabama. D'après la réputation bien méritée qu'a obtenu cet établissement, nous n'hésitons pas à dire que nos anciens amis et ceux qui s'adresseront à nous auront lieu d'être satisfaits des esclaves qu'ils achèteront chez nous.

N. B. Ils garantissent tous les esclaves qu'ils vendent.
SLATTER & LOCKETT.
11 nov—6m 56, Esplanade.

TOILE à VOILE DE COTON—Un grand assortiment de toile à voile de coton (marque Jno. Colt), convenable pour tentes, prélats, voiles, &c. constamment en magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
2fev—5t 22, rue St Louis

EAU-DE-VIE—Vieille eau de vie de Cognac supérieure, (marque Castillon), des années 1815 et 1825, en magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
2fe—5f 22, rue St Louis

ABSINTHE SUISSE & KIRSCH.—350 caisses absinthe et kirsch de la marque Jerrin et Lecoultre, dont une partie à l'entrepôt, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
2fe—5t 22, rue St Louis

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
1 fev—5 22 rue St Louis

SERRURES FRANÇAISES—Le soussigné agent d'une des premières manufactures de France, a toujours en mains un assortiment complet de serrures françaises de 4 à 10 pouces, en caisses de 15 douzaines, qu'il offre à vendre à des prix raisonnables. LEOPOLD JEANNET.
2 fev—6 22, rue St Louis

COGNAC—15 demi et 45 quarts de pipes cognac 4me preuve, de la marque Pellevoisin, reçus par le navire John Fehrman, de Bordeaux, à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD,
1 fev—30 99 rue de la Douane

LIQUEURS, etc—A vendre par le soussigné
40 caisses liqueurs superfines assorties,
20 do absinthe;
50 paniers guignolet;
400 demi boites petits pois au beurre,
200 boites petits pois au beurre;
100 caisses cerises à l'eau de vie;
200 caisses vin rouge;
10 barils cognac Pellevoisin 1818;
TH BAILLY BLANCHARD,
1 fev—30 99 rue de la Douane

TRUFFES, etc—A vendre par le soussigné
100 demi boites truffes;
100 boites pates de lièvres, truffés;
4 caisses chapeaux de soie de Paris;
TH BAILLY BLANCHARD,
1 fev—30 99 rue de la Douane

COGNAC de Pellevoisin en demi et quart de pipes, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD,
1 fev 99 rue de la Douane

PETITS POIS—400 demi boites petits pois au jambon, de la marque de Chatelaine Jne et Baset, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD,
1 fev—30 99 rue de la Douane

SUCRE—45 caisses sucre brun de la Havane, en débarquement du brick T. Street, à vendre par
1fev J M CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CAFE—92 sacs café fin vert de la Havane, en débarquement du brick T Street, à vendre par
1fev J M CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CIGARES Havane—44 milliers qualités assorties, en débarquement du T. Street, à vendre par
1fev J M CABALLERO, 32, Vieille Levée.

COTON à moustiquaires—5 caisses coton blanc à moustiquaires, 8/4 de large, à vendre par
1fev McDOWELL & PECK, 29, rue Douane.

CAFE—800 sacs Havane, en débarquement et en magasin, à vendre par L CANTIN,
42, rue Gravier.

CACAO—30 sacs cacao Para, supérieur, venant d'arriver et à vendre par L. CANTIN,
1fev 42, rue Gravier.

CIGARES—100 milliers cigares Havane, tels que Regalias, Canones, Panetelas, &c, à vendre par
1fev L. CANTIN, rue Gravier.

SUCRE Havane—782 sacs blanc, jaune et brun, à vendre par L. CANTIN,
1fev 42, rue gravier.

SUCRE—52 caisses Havane, en débarquement du brick T Street, à vendre par L CANTIN,
1fev 42, rue Gravier.

TABAC—550 balles Vuelta de Abajo, capes et tripes, à vendre par L CANTIN,
1fev 42, rue Gravier.

TABAC en feuilles par boucauts, pour cigares, à vendre au No 16, rue Tchoupitoulas, par
21 jan—1m A MONTREUIL.

COUVERTS GALVANISES.

LOISON & SILVESTRE, seuls agents de la maison Ch. Christophe et Co, ont toujours en mains un assortiment complet de couverts, cuillères à café, bouche, &c., au galvanisme, qu'ils garantissent être le meilleur article de ce genre importé aux Etats-Unis. 34, rue de Chartres
19jan

MAQUEREAUX ET MORUES—400 barils maquereaux Nos. 1, 2 et 3, en quarts, demi et quarts de baquets; 150 quarts, barils et baquets saumon, 150 extra; 300 caisses morue blanche et fraîche, en débarquement du navire Ezard et à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER,
16jan No 31, Nouvelle Levée.

RIZ de la Caroline du Sud—30 tonneaux, à vendre par B VALLE,
19 jan 36 Commune

AVIS JUDICIAIRES.

PREMIERE Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Attendu que Louis Bernain Adam a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Joseph Cyril Adam; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, ce 11 février 1847.
ALF. ROUSSEAU,
12fev—3fen10j Greffier.

Théodore Macarty vs M. & Mme Henry Guyol.

DANS la Cour de la troisième justice de paix de la paroisse d'Orléans, Nos 778 & 33,050—En vertu de deux writs de fi. fa. à moi adressés dans les affaires ci-dessus, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique mercredi le 17 mars 1847, à midi, à la Bourse de Cité rue St-Louis, entre Chartres et Royale, les droits, titres et intérêts des défendeurs dans et à la propriété ci après décrite savoir: Un terrain situé dans la troisième municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné sous le No 28 de l'ilet compris entre les rues Moreau, Casacalvo, Désirée et Elmire, mesurant 30 pieds de face à la rue Désirée, sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions, comptant.
JOHN WALDEN,
12fev—26,10 Constable.

Succession de Wm. Liddle.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
12fev P. M. BERTIN. Député Greffier.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 10,900 (U. de P.)—James Dunbar vs. ses créanciers et les créanciers de Dunbar & Co—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à tous ceux que cela peut concerner, qu'une assemblée des créanciers du failli aura lieu le 13 mars 1847, à 10 heures A M, en l'étude de G R Stringer Esq., notaire public, dans le but d'élire un syndic et de délibérer sur les affaires du susdit failli.
Par l'ordre de la Cour.
3ème Cour de District de la Nlle-Orléans. Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, le 10 février 1847.
11 fev—3 WILLIAM F REDLOCK, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans.—Je certifie par le présent, que le 15 janvier 1847 jugement a été entré dans cette Cour, dans l'affaire de madame Evelina Byrd, épouse de Orran Byrd, contre son mari, dans les mots et chiffres ci après, savoir: No 451.

Cette cause ayant été soumise à la Cour, du consentement des parties, et la Cour ayant pris en considération, les plaidoyers et preuves, il est adjugé et décrété que la communauté de biens et d'acquets existant entre la demanderesse Evelina Hopkins, et le défendeur Orran Byrd son mari, soit dissoute, que la dite demanderesse recouvre du défendant, son dit mari, la somme de cinq cent quatre vingt quinze piastres et 30 cents, avec le privilège et l'hypothèque légale, que la loi accorde aux dames mariées pour la sûreté de leurs biens dotaux et paraphernaux.—Il est de plus décrété et adjugé que les esclaves Mathilda, Sarah, Miller et ses enfans et Jac, soient la propriété séparée et paraphernale de la demanderesse et que le défendant paie les frais du procès.

Jugement rendu et signé le 15 janvier 1847.
(Signé). GEORGE STRAWBRIDGE
Juge de la 4me Cour de District.

Jugement enregistré sur le dossier page 9, avec les frais s'élevant à la somme de quatre piastres et 25 cents non compris les frais du shérif.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la Cour, à la ville de la Nouvelle-Orléans ce vingt et un Janvier, l'an de Notre Seigneur mil huit cent quarante sept et la soixante et onzième de l'indépendance des Etats Unis.
21jan—3fen30j T GILMORE. Greffier.

Succession de Michael Kohler.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. F M BERTIN
9 fev Député greffier.

Succession de Marie Jeanne Macarty

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—AVIS est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la cour.
9fev J M BERTIN, Dep. greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Charles W Hornor a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Horace Warren, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P M BERTIN,
9 fev Député greffier.

Zamora vs Robt Slatter et Charlotte Rosette Olivier au soldé—No 255.

EN vertu d'un writ de fieri facias contre Robt Slatter, à moi adressé par l'honorable Mme Cour de première justice de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente, à mon magasin No 26, au 20, rue St Pierre, entre les rues Royale et Bourbon, samedi, treize février 1847, à dix heures du matin.
Un lot de meubles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus—Conditions comptant. GUSTAVE MENNIER
1 fev—3 à 10j Constable

10 CAISSES VERMOUTH à vendre par
J & J TARDOS,
8jan 15, rue Conti.

PRUNES en caisses, contenant 16 jarres chaque, de diverses grandeurs, à vendre par
J & J TARDOS,
8jan 15, rue Conti.

356 Pièces mousquetaires par la [illegible] Monterey, par pantalons [illegible], 1 caisse toile d'Irlande, 4 caisses coton blanc 4/4 convenable pour le marché Mexicain, à vendre par
J & J TARDOS,
8jan 15, rue Conti.

100 Barriques vin rouge fin de divers crûs, 20 do do do [illegible]; 100 tierçons vin blanc Barsac et Sauterne, 30 do do qualité supérieure, 100 caisses vin rouge Haut Latour 1841, à vendre par J & J TARDOS,
8jan 15, rue Conti.

EN débarquement du John Fehrman de Bordeaux:
10 barriques vin rouge Fronsac 1re cote,
10 tierçons vin blanc,
30 paniers liqueurs fines à vendre par
J & J TARDOS
9jan 15 rue Conti

EAU DE VIE—Ane PELLEVE
25 demi-pipes, Pinet, Castillon & Co,
10 quarts do do do
à vendre par J & J TARDOS,
9jan 15 rue Conti.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire John Fehrman, de Bordeaux,
8 Barriques vin rouge St Julien,
350 caisses de 12 bouteilles vin rouge St Julien,
2 Futailles bouchons longs fins,
5 Bauca do diverses qualités,
3 do do à champagne.
Ven. MAIGNAN,
15j 87, Rue St Louis

AUX HABITANTS ET RAFFINEURS DE SUCRE.

LE soussigné vient de recevoir quatre cents barils de NOIR ANIMAL granulé, des différentes finesses de grains nécessaires aux sucriers et raffineurs. L'expérience a prouvé que ce noir ne le cède en rien à la qualité de tout autre qui se manufacture aux Etats Unis, et on le vend avec cette garantie.

AUSSI—Un grand supplément de Cirage à l'huile, et d'Encre à écrire, bleue et noire. Ces articles sont en vente aux prix de manufacture.
W. E. THOMPSON,
19 dec—1an 96, rue Gravier

CIGARES—Les soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de cigares, savoir: Regalias, Ira Luna, Patente, Emilia, Estrella, Star, Rionda, Laguria, Mahopea, Magnolia, Palma. Reforma, Sereno, Amazona, Regalias Sia, Aurora, colon, C. Colon, Palma, Sereno, Delicias, Lucera, Urraca, Iris Aurea, Imperiales, Millares, Panetelas, Canones, Trabucos, &c, des meilleures marques, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 dec 34, Tchoupitoulas

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNE

EN débarquement des navires, Ontario de Marseille, et le John Fehrman, de Bordeaux,
150 Barriques vin de Bergasse 1re marque
40 Barriques vin St Julien, Médoc
50 Barils vin Blanc haut Sauterne.
N. DUDOYT
8jan 13 Toulouse

CIGARRES DE LA HAVANE.—En débarquement du brick Salvadora:

Regalia.—Sevillana,	Regalia.—La America,
" Orléans,	Canones.—Escolapia,
" Llobreyat,	Millar.—Llobregat,
" La Floresta,	" La Rosa,
" La Grata,	" Puerto de la Havana
" La Amalia,	

A vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
23nov 66, rue St. Charles.

CONDUIT aux épaves du 3me district de la 3me Municipalité:

Une vache jaune, avec des taches d'un blanc sale sur le corps, fortes cornes, dont le bout est scié; un morceau de l'oreille droite enlevé à la partie supérieure; l'oreille gauche fendue; point d'étampe visible.

UNE VACHE blanche et rouge, près de mettre bas; tête et cou rouges, croupe et ventre presque tout blancs, les bouts des cornes noirs, partie inférieure de l'oreille gauche coupée; point d'étampe visible.

Si les dits animaux ne sont pas réclamés avant le samedi, 20 février courant, ils seront vendus à l'encan, au dit jour, par R. Kerrison, encanteur spécial.
TH. MAHEN.
11 fev—3fen10j 1er lieutenant, garde de nuit.

CONDUIT aux épaves de la première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman:

Une jument bai, une raie blanche au front, tache de blanc sur le dos, un pied derrière blanc, sans aucune autre marque ni étampe apparente, avec selle et bride.

Si d'ici au 27 février la dite jument n'est pas réclamée, elle sera vendue aux lieux et heures accoutumées par R. Kerrison, encanteur.
MICHEL DUREL,
11 fev—10f Gardien des épaves.

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine entre Derbigny et Roman,

Une vache rouge, le dessous du ventre blanc, et le bout de la queue blanche, marque aux oreilles, sans aucune autre marque ni étampe apparente. Si d'ici au 20 de février, la dite vache n'est pas réclamée, elle sera vendue au lieu et heure accoutumés par R. K. Kerrison encanteur.
MICHEL DUREL,
9fev Gardien des épaves.

$10 DE RECOMPENSE

SERONT données pour l'arrestation du mulâtre WILLIAM, taille de cinq pieds un ou deux pouces, âgé d'environ dix-neuf ans, il s'est absenté de chez le soussigné depuis le 13 janvier dernier; il était habillé d'un paletot marron, pantalon de cotonnade brune, petite casquette de soldat, endrap, un gilet rayé bleu, fantaisie en casimir. Il est assez connu pour conduire des cabs le soir dans la ville.
JS. MALLARD,
3 fev—17 220 rue Royale

$5 DE RECOMPENSE.

REPARTI marron, aujourd'hui à onze heures le petit mulâtre JOHN, âgé d'environ 14 ans, parlant anglais et français, cheveux châtains bouclés, ayant une cicatrice à la joue. Il était vêtu de bleu, avec une casquette de drap. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque l'arrêtera et le ramènera au No 101, rue de Chartres.
Nouvelle-Orléans, 4 février 47. 5fev17

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
Dépôt chez Bertrand & Ploe,
Encoignure Royale et Bienville.

17 La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse (avec les formes les plus variées) est la plus grave; et dans [illegible] les maladies l'enfance à cette cause [illegible] ne peut être que les convulsions, [illegible] des [illegible] devient indispensable [illegible] le médecin [illegible] quand il [illegible] à rejeter. [illegible] d'un vermifuge [illegible] le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes: d'être anthelmintique, purgatif et tonique. 10 nov.

E[illegible] vertu [illegible] à moi adressé par [illegible] gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les [illegible] qualifiés des trois Municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans sont par les présentes notifiés qu'une ELECTION aura lieu vendredi, 26 février 1847, pour nommer deux Sénateurs pour représenter le district composé de cette portion de la paroisse d'Orléans sise sur la rive Est du fleuve Mississipi, pour remplir les vacances laissées dans le Sénat par la démission de Thomas J. Durant et Pierre Soulé; aussi deux Représentants, un pour représenter le Troisième District représentatif, qui comprend toute cette portion de la seconde Municipalité, à partir du milieu de la rue Julia jusqu'au Canal de la Nouvelle-Orléans, de là le long dudit Canal jusqu'au Lac (partie inférieure) jusqu'à la rue du Canal et s'étendant du Fleuve au Lac, le long de la ligne supérieure de la dite rue du Canal.

Et l'autre pour représenter le cinquième District Représentatif, qui comprend toute cette portion de la première Municipalité du milieu de la rue St. Louis jusqu'au Chemin de la Métairie, de là le long du dit Chemin jusqu'au Canal de la Nouvelle-Orléans et en descendant le milieu de la rue St. Philippe, à partir du Fleuve jusqu'à son intersection avec le bayou St. Jean, et le long du dit Bayou jusqu'à son intersection avec le Chemin de la Métairie et le long du dit Chemin jusqu'à sa rencontre avec la rue St Louis; pour remplir les vacances occasionnées par la démission de Louis St. Martin, représentant le 5ème District, et de Thomas S. Sanford, représentant le 3ème District.

Les polls seront ouverts dans les lieux suivants, fixés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle Orléans, et depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures de l'après-midi, sous la surveillance des commissaires et secrétaires nommés conformément à la loi.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil Général.
Séance extraordinaire de samedi 30 janvier 1847.

Ordonnance pour établir des bureaux d'élection dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Article premier.—Il est ordonné par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, que les bureaux d'élection suivants soient et demeurent établis dans la ville de la Nouvelle Orléans, à savoir.

Premier District Représentatif:

Bureau No 1—Pour toute cette partie du premier district représentatif compris entre le fleuve et le milieu de la rue des Magasins, au café de Malthus au coin des rues du Marché et Tchoupitoulas.

Bureau No 2—Pour toute autre partie de ce district situé au-delà de la rue des Magasins, au café de Tivelicher, rue des Nayades près du dépôt des chars à cheval, au chemin à coulisse de Carrollton.

Deuxième District Représentatif:

Bureau No 3—Pour toute cette partie du second district représentatif, compris entre le fleuve et la rue du Camp, au café de Charles Dumond, rue Tchoupitoulas.

Bureau No 4. Pour toute cette partie du district situé au delà de la rue du Camp, au café de G Griswell, encoignure de la Promenade des Tritons et de la rue Apollon.

Troisième District Représentatif:

Bureau No 5—Pour toute cette partie du troisième district représentatif situé entre le fleuve et la rue Saint-Charles, au café de Mills et Brother, Arcade de Banks.

Bureau No 6—Pour toute cette partie du dit district, compris entre la rue Saint Charles et le milieu de la rue du Cirque, au café de Jackson, au coin des rues Baronne et Poydras.

Bureau No 7—Pour toute cette partie du dit district situé au-delà de la rue du Cirque, au café de A O'Donnell, encoignure des rues Cirque et Poydras.

Quatrième District Représentatif

Bureau No 8—Pour toute cette partie du quatrième district représentatif, compris entre le fleuve et la rue des Remparts, à l'hôtel de la rue Conti, anciennement hôtel de Richardson.

Bureau No 9—Pour toute cette partie du dit district situé au delà de la rue des Remparts, au café de L Cabrau, encoignure Bienville et Tremé.

Cinquième District Représentatif:

Bureau No 10—Pour toute cette partie du cinquième district représentatif compris entre le fleuve et les rues Remparts, St Louis et St Pierre, au café de la Ville, encoignure St-Pierre et Chartres.

Bureau No 11—Pour toute cette partie du dit district compris entre le fleuve, les rues Remparts, St Pierre et St Philippe, au café de Salassa, en face du Théâtre d'Orléans.

Bureau No 12—Pour toute cette partie du district situé au delà de la rue des Remparts, entre St Louis et St Philippe, à la maison de la Pompe, rue du Maine, entre Remparts et St Claude

Sixième District Représentatif:

Bureau No 13—Pour toute cette partie du sixième district représentatif compris entre le fleuve et les rues Remparts, St Philippe et Esplanade, au café de Jose Barnes, encoignure Royale et Hôpital.

Bureau No 14—Pour toute cette partie du dit district situé au delà de la rue des Remparts, au Jardin Sans-Souci, encoignure Villeré et Chemin du Bayou.

Septième District Représentatif:

Bureau No 15—Pour toute cette partie du septième district représentatif, compris entre le fleuve et la rue Claiborne, au café de Jose Paturan, encoignure Champs-Elysées et Levée.

Bureau No 16—Pour toute cette partie du dit district situé entre la rue Claiborne et le bayou St-Jean, au corps de garde, sur la propriété de M Holland, Chemin du Bayou.

Bureau No 17—Pour toute cette partie du dit district situé à Milneburg, lac Pontchartrain, à l'hôtel Washington, à l'extrémité du chemin de fer du lac Pontchartrain.

Huitième District Représentatif:

Bureau No 18—Pour toute cette partie du huitième district représentatif situé entre le fleuve et la rue Casacalvo, au café de Bierwerzen de Meyer, encoignure Victoire et Enghein.

Bureau No 19—Pour toute cette partie du dit district situé au delà de la rue Casacalvo, à l'hôtel Municipal, encoignure Grands-Hommes et Champs-Elysées.

Neuvième District Représentatif:

Bureau No 20—Pour toute cette partie du neuvième district représentatif, compris entre le fleuve et la rue d'Enghein, l'avenue Lafayette, et la rue Esplanade, au café du Free Port, sur la levée, près de la presse à coton d'Orléans.

Bureau No 21—Pour toute cette partie du dit district situé au delà de la rue Enmire, au café sur la Levée, sur la propriété de M. Tremé, près de la Raffinerie.

Article 2—Il est de plus ordonné que cette ordonnance aura pleine force et vigueur aussitôt après sa passation.
Signé, G CRUZAT, Président.
Approuvé, 1er février 1847.
Signé, A D CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
A MAZUREAU, Secrétaire.

Conseil Général.

Séance extraordinaire de lundi, 1er février 1847.

Les personnes dont les noms suivent, ont été nommées à l'unanimité commissaires et secrétaires pour présider l'élection qui aura lieu, en cette ville, de deux Sénateurs et d'un Représentant pour chacun des 3eme et 5eme districts de cette ville, dans les différents bureaux, savoir:

Bureau	Commissaires,	Secrétaires,
No 1	W. S Stansbury, John Duggan, W C Dyker.	Theo Smith, L A Nadaud.
No 2	Commissaires, H Edwards, G T Ross, P Conrey.	Secrétaires, John Connelly, J M Halsey.
No 3	Commissaires, T W Esser, James Patton, L C Gaennie.	Secrétaires, L L Hanley, W H Haywood.
No 4	Commissaires, D S Osborne, George Dirmeyer, Sparrel Hale.	Secrétaires, A Devall, P E Madere.
No 5	Commissaires, J S Crockett, M Cannon, William Flower.	Secrétaires, William L Pitts, C H Poumerait.
No 6	Commissaires, C C Parkill, W C Auld, J Landis.	Secrétaires, Hugh Workman, E C Sykes.
No 7	Commissaires, George Patterson, J H Holland, J W Smith.	Secrétaires, H Peralta, W Malcolm.
No 8	Commissaires, C T Steward, Richard Richardson, Richard Hagan.	Secrétaires, J G A Hoyt, J P Walden.
No 9	Commissaires, Patrick Shiels, R M Carter, O Byrd.	Secrétaires, J B Preau, J T Slingerland.
No 10	Commissaires, P Avegno, James Gasquet, B Van Ostern.	Secrétaires, Victor Labatut, Edward Forstall.
No 11	Commissaires, A Dubuc, J E Faures, J L Fabre.	Secrétaires, A Arrayo, V Joumaron.
No 12	Commissaires, C Ramos, Z Latour, F Buisson.	Secrétaires, E A Michel, H Wiltz.
No 13	Commissaires, A Derbes, J M Wolfe, E Giquel.	Secrétaires, V Sere, Th Montreuil.
No 14	Commissaires, Charles Bayon, Thu Théard, C Jumonville, jr.	Secrétaires, E P Théard, W C Budd.
No 15	Commissaires, G Plesny, F L Nicomède, P Conrotte.	Secrétaires, A Abat, B F Lewis.
No 16	Commissaires, P Macias, Jh T Bauduc, J Salomon.	Secrétaires, B Casanova, P Coquet.
No 17	Commissaires, S H Page, R H McGill, V P Erchardt.	Secrétaires, S Peasley, L C Bell.
No 18	Commissaires, G Boyer, M Weysham, F Annable.	Secrétaires, Thomas Meyers, Th Rouchard.
No 19	Commissaires, C W Robinson, F Hickey, Lange Craig.	Secrétaires, F Mailloux, F Newman.
No 20	Commissaires, L Collens, D T Farrar, B F Flanders.	Secrétaires, J B Vienne, P F Nogues.
No 21	Commissaires, B Tremé, M Andry, T D Farrar.	Secrétaires, B Cornu, A Tremé.

Résolu que le Maire soit requis de publier dans l'Abeille, l'Atlas, le Picayune et le Delta, l'ordonnance pour établir des bureaux d'élection dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ainsi que les noms des commissaires et secrétaires nommés pour présider à la prochaine élection.
(Signé) D STICKNEY, Président.
Approuvé 2 février 1847.
(Signé) A D CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
A MAZUREAU, Secrétaire.

Tous les votans des trois municipalités, voteront pour les sénateurs, et les votans seuls qui demeurent dans les districts représentatifs, pourront voter pour les représentants. Les votes seront comptés immédiatement après la fermeture des polls.
JOHN L. LEWIS.
3 fev Shérif de la paroisse d'Orléans

A VENDRE au débarquement du navire Oceana venant de Bordeaux:
80 barriques vin St. Estèphe; 18 1/2 do vin blanc Haut Barsac; 10 quarts do Cognac 3 huitième do de [illegible].
DUBUCH Frères, 77, St-Louis.

J. [illegible]
[illegible] Chartres [illegible] Conti.
[illegible] l'honneur d'informer [illegible] le public qu'il [illegible] d'Angleterre et de France, un [illegible] Montres en [illegible] Bijouterie [illegible] convenables pour cadeaux du nouvel an.
16dec—6m

VENTES JUDICIAIRES.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,589—(Cour de Paroisse)—Daniel Weaver vs. F. M. Fisk.—En vertu d'un alias writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et aussi en vertu du consentement des parties y intéressées, je procéderai le vendredi, 12 de février 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:

Un lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, Perle et Louise, au faubourg Delord, et désigné sous le No six, suivant plan dressé par C. F. Zimpel, député arpenteur des Etats Unis, le 6 novembre 1834, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public en cette ville.

Le dit lot de terre mesurant 21 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, sur 73 pieds 6 pouces de profondeur et 18 pieds 6 pouces dans le fond (mesure américaine).

Ensemble avec toutes les améliorations qui en dépendent dessus—Conditions comptant.
JOHN L LEWIS,
9fev—3f Shérif de la Paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24,932—(ci-devant Cour de District du Premier District Judiciaire), Lucius C Duncan vs William Mackey—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties y intéressées, je procéderai, le samedi, treize février 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins entre celles Gravier et Natchez, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir

Deux certains lots de terre, situés au faubourg Ste-Marie, au dessus de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, de l'Union, Baronne et Gravier, et désignés sous les numéros six et sept, suivant plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, en date du 24 décembre 1845, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public en cette ville. Ledit lot No six, mesure 25 pieds de face à la rue Carondelet, et 25 pieds de largeur dans le fond, sur une allée commune à ce lot et aux autres lots avoisinans, sur une profondeur de 98 pieds 3 pouces et 7 lignes sur la ligne limitrophe au lot No cinq, et de 98 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne du côté opposé et limitrophe au lot No sept, et ledit lot No sept, étant un lot d'encoignure, mesure 25 pieds de face à ladite rue Carondelet, et 25 pieds de largeur sur ladite allée, sur 98 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur et face à ladite rue de l'Union, et 98 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé et limitrophe au dit No six, le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les améliorations qui existent sur lesdits lots de terre, les droits, privilèges, servitudes, dépendances et appartenances y attachés.

Conditions: un tiers du prix d'adjudication payable comptant la balance en trois obligations d'égal montant à un, deux et trois ans, à compter du jour de la vente, c'est à dire un tiers de la dite balance de deux tiers à un an, un autre tiers de la dite balance de deux tiers à deux ans, et le reste à trois ans, chacune de ces dites obligations devront porter un intérêt à raison de huit pour cent l'an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garanties par hypothèque sur la propriété vendue.
JOHN L LEWIS,
2e jan—6 Shérif de la paroisse d'Orléans

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.—Succession de feu Antonio Argote de Villalobos décédé

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté du 13 janvier 1847, et à moi adressé par l'honorable deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, le vendredi, 19 février 1847 à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, et à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, savoir

1o Un lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues Royale, Condé, St. Philippe et des Ursulines, mesurant, au pied français 27 pieds plus ou moins de face à la rue Royale sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné à droite par la propriété aujourd'hui [illegible] devant appartenant à Marguerite Montegut, et à gauche par la propriété, dont suit la description, appartenant à la susdite succession.

Ensemble avec les bâtisses construites sur le dit lot de terre, consistant en une maison en briques à trois étages et cuisines en briques.

2o. Un autre lot de terre contigu à celui précédemment décrit, du côté de la rue St. Philippe, ayant 29 pieds plus ou moins de face à la rue Royale, sur 101 pieds de profondeur, plus ou moins.

Ensemble avec les bâtisses qui y sont construites consistant en une maison en briques à deux étages et cuisine en briques à un étage

Ensemble aussi cent actions de $100 chaque du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, ainsi qu'il appert de l'acte au rapport de Théodore Seghers, [illegible] devant notaire public en cette ville, en date du 16 août 1834. Le montant emprunté sur ces actions se trouve payé.

3o Un autre lot de terre, situé en cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St Pierre, Bourbon, Orléans et Dauphine, formant l'angle des rues St Pierre et Bourbon, et mesurant 60 pieds de face à la rue St Pierre, et 60 pieds de profondeur et face à la rue Bourbon, ensemble avec les bâtisses en briques à étages qui existent dessus

Conditions: Un quart comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et en cas de non paiement à l'échéance les dits billets porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par Adolphe Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
19jan—[illegible] Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 337—Succession de feu Louis Bourgeois, Marie Aline Bourgeois, épouse de Drouet vs, ses co-héritiers et al pour un partage.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 4 janvier 1847 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai le Vendredi 12 février 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication de la propriété, ci-a, près décrite, savoir

1o QUINZE ACTIONS de $50 chaque du fonds capital de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Océan;

2o SIX LOTS DE TERRE, situés dans la ville de Carrollton paroisse de Jefferson, désignés au plan de la ville de [illegible] par Jh. M. Rollins, député arpenteur général, du 17 mars 1836, déposé en l'étude de William Bowell, notaire public, sous les numéros six, sept, huit, neuf, dix et onze de l'ilet marqué A, et ayant les dimensions suivantes, savoir

Les lots numéros six, sept, huit, neuf et dix, mesurent chaque 30 pieds de face à la rue White, sur 120 pieds de profondeur, le lot No dix, forme l'angle des rues White et Dawson, et le lot No onze, mesure 30 pieds de face à la rue Dawson, sur 150 pieds de profondeur.

Conditions: Les actions de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Océan, payables comptant, et la propriété foncière, un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets, sans endosseurs, mais garantis par hypothèque sur la propriété vendue.

Les actes de vente de la propriété foncière seront passés par Félix Percy, notaire public, aux frais des acquéreurs. JOHN L. LEWIS,
11jan—3fen30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Dans l'affaire de la succession de Jean Jacques Chesse, décédé.—Vente d'immeubles.
Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 736—Marguerite Eloïse Emma Verdereau vs Raymond Verdereau [illegible] pour un partage—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé en date du 19 janvier 1847, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi vingt-trois février 1847, à midi dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis entre celles de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication de la propriété ci après décrite, savoir:

1o. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, situé dans la Municipalité No 1, de cette ville, rue St-Philippe, mesurant 30 pieds de face à la dite rue St-Philippe, sur 95 pieds de profondeur mesure française. La dite propriété est louée à [illegible] $840 par an, le dit bail expirant le premier novembre 1847, et le locataire actuel Ate Broue, est désireux de renouveler son bail pour trois ans de plus, à partir de l'époque de son expiration, aux mêmes conditions, c'est à dire à raison de $70 par mois.

2o. Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, situé dans la Municipalité No 1 de cette ville, rue St Philippe, à l'encoignure de la rue de la Levée, vis à vis la Halle, et mesurant 45 pieds, plus ou moins de face, sur 93 pieds de profondeur, plus ou moins, mesure française. La dite propriété est louée à bail à raison de $1,600 par an à M. Joachim Viosca, le dit bail ayant à courir jusqu'au premier novembre 1849.

Conditions: Un quart comptant et la balance à un crédit de six, douze et dix huit mois, en billets endossés à satisfaction, avec intérêt à huit pour cent l'an, à partir de leurs échéances, en cas de non paiement, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. JOHN L LEWIS
21 jan—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 376—L J Duffilo, Jr vs veuve Decaux—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 16 février 1847, à 4 heures 1/2 P M, sur les lieux, à l'encoignure des rues Royale et Toulouse, à l'adjudication
D'un lot de meubles, &c.,
Saisis dans la dite affaire—Conditions comptant.
JOHN L LEWIS,
4 fev—3fen10j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No. 7,940—John C. Stewart vs. ses créanciers.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 7 janvier 1847, et à moi adressé par l'hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi, 13 février 1847, à midi dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte des créanciers du dit insolvable, les esclaves ci après dénommés abandonnés par le dit insolvable à ses créanciers, savoir:

BILLY quarteron et le nègre nommé DANIEL. Conditions:—Comptant.
JOHN L. LEWIS,
12jan Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans.—No. 366.—Isaac T. Preston vs Delaux Ball, individuellement et comme tutrice naturelle de ses enfans mineurs—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées je procéderai le jeudi 4 mars 1847 à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans ladite affaire, savoir.

Un lot de terre situé dans la Municipalité No 2 de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Magasins, Estelle, Edouard et du Camp Ledit lot mesurant 30 pieds de face à la rue des Magasins, à partir de la ligne limitrophe à la propriété de Théophilus Nash, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les améliorations qui existent dessus.

Conditions, un tiers comptant, un tiers à 6 mois de crédit et un tiers à 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et garantis par hypothèque sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement.
JOHN L LEWIS,
20 jan—3fen30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Marchandises Françaises.

REÇU par les navires J. A. Cooper, Nicolas Ceizard, Izette et autres du Havre, les marchandises suivantes, que nous offrons à vendre à des conditions libérales;
5 Balles cotonnade forte, 9 balles Jaconats imprimés, 3 malles Ombrelles riches, 3 malles mouchoirs pallicat;
6 Balles Coutil couleur nouveauté, 4 do Guingham à carreaux rayés, 1 do Drap d'été noir, extra fin uni, 1 do do façonné,
1 Caisse Mouchoirs batiste brodés et garnis,
1 Do Ginga fil bleu à carreaux, 1 do Barège imprimés, 1 do Gants et Mitaines filet véritable;
1 Caisse Gants en peau chevreau pour hommes et femmes, 2 do Crême de Perse, 2 do Pommade;
1 Caisse Rubans satin en Taffetas, 2 do Eau-de-Cologne, 1/2 et 1/4 de litre.
DUFOUR, DURAND & Co.,
12 jan 25, Chartres.

A VENDRE en magasin provenant de récents arrivages:
40 barriques vin Bergasse;
300 do do Montferrand, St Julien et St. Estèphe.
20 do do vieux pour familles, St Julien Médoc.
20 1/2 do do do do
20 1/2 do do blanc Haut Sauterne et Haut Barsac.
8 barils Cognac.
150 caisses vin blanc vieux, supérieur.
Fruits, pruneaux à l'eau-de-vie, bouchons pour dames [illegible], en capsule et volaille, eau de [illegible], de la marque de Pascal et Plagniol, vinaigre, [illegible], anisette &c.
8jan DUBUCH Frères, 77, St-Louis.

[illegible] PUMMEN.—3 barils à vendre par W H SIMMONS,

VENTES DE CE JOUR

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu aujourd'hui [illegible] heure d'[illegible] à son magasin d'encan, rue Conti, No 29,
2 caisses d'ombrelles françaises,
1 do de batiste d'Ecosse.
12 fev

Bouchons, Whiskey, &c.

PAR J B BLACHE & Co. Encanteurs.
VENDREDI 12 courant, [illegible] à leur magasin [illegible] de la Vieille Levée, pour clore une consignation
37 balles bouchons [illegible] de 15 milliers chaque
100 barils whiskey, Monongahela [illegible] qualité
4 [illegible]
20 caisses [illegible] &c &c
12 fev

PAR J. B. BLACHE.

IL SERA VENDU vendredi 12 courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 29—
40 caisses de chapeaux assortis,
Et à 11 heures précises—
3 caisses de [illegible] blanche rayée,
4 do [illegible] do à bureaux,
1 do de toiles d'Irlande, belle qualité,
17 do de [illegible] de 9/4 de large et une variété d'autres articles. 11fev

Huile d'olive, The, Chandelles.

PAR J B BLACHE & Co, Encanteur.
VENDREDI 12 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur magasin d'encan, No. 39, rue de la Vieille Levée, pour compte de qui de droit, consignations
200 paniers huile d'olive,
[illegible] thé [illegible],
50 caisses thé impérial en cannisters de 2 livres.
52 caisses chandelles
30 barils vin de Madère,
Un assortiment de quincaillerie fine, &c. 11 fev

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI 13 février 1847, à midi, il sera vendu en face de la Bourse de Cité, rue St Louis,—
11fev **Deux beaux Cabriolets.**

PAR J B BLACHE.

Faillite d'Adolphe Samuel.

EN [illegible] de la [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible] samedi, 13 février 1847 [illegible] à la Bourse St Louis [illegible] Chartres et Royale [illegible]
[illegible] J. [illegible] Meyer [illegible]

PAR ABAT & DOMINGON.

IL sera vendu sans réserve, le samedi 13 février 1847, à la Bourse de Cité, rue St Louis, à midi, [illegible]
[illegible] terre [illegible] faubourg Marigny, dans [illegible] des Magasins [illegible] Lafourche [illegible] de l'Union, [illegible] du 10 février courant.

Les lots Nos 1 et 2 mesurent chacun 30 pieds 11 pouces [illegible] 127 pieds [illegible]
Les lots Nos [illegible] pieds de face [illegible] pouces [illegible] de profondeur.
Les lots Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 mesurent [illegible] à la rue des Français [illegible]
Les lots Nos [illegible] pieds de face [illegible] pieds de profondeur.

Conditions: [illegible] la balance à [illegible] 6, 12 et [illegible] mois [illegible] hypothèque [illegible] sur la propriété vendue [illegible] huit pour cent [illegible]
Les actes de vente seront passés par Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.
11fev—3t

VALEURS

COMPOSANT L'ACTIF DE LA COMPAGNIE DE RAIL-ROAD & DE LA BANQUE [illegible] FALAYA.

PAR GEO. W CHRISTY, Encanteur.

SAMEDI 13 mars 1847, à midi, il sera vendu, à la [illegible] Arcade de Banks, rue des Magasins, [illegible] par l'honorable Cour [illegible] de la Nouvelle-Orléans, [illegible] février 1847 [illegible]
[illegible]

[illegible] Bayou Sara [illegible]
[illegible]
[illegible] Morgan [illegible] par J. B. Brigham [illegible] 1844 [illegible] par H. M. [illegible] par E. K. Wilson et June, la [illegible] 1844 et acceptée [illegible]
[illegible]

Famille d'esclaves de choix.
PAR N. VIGNIE.

IL sera vendu samedi 13 février 1847, à midi, à la [illegible] Bourse St Louis [illegible]
LUCINDA [illegible] âgée d'environ vingt-[illegible] garantie [illegible]
FRANÇOIS [illegible] bon petit domestique [illegible]
[illegible] cinq [illegible] quatre [illegible]
Conditions: [illegible] comptant, et la balance à un crédit de six [illegible] endossés à satisfaction. 10 fev—4

FAILLITE DE JOAQUIN GOMEZ
PAR ANTHONY CARNANDEZ
Bureau rue Toulouse, No. 57.

LUNDI prochain, 15 courant, à 11 heures du matin, au coin des rues Condé et Dumaine, en vertu d'un ordre de l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 6 de février 1847, [illegible]
Un assortiment de [illegible] faïence, [illegible] &c. [illegible] dudit établissement.
[illegible] Comptant sans [illegible]. 9fev

PAR ABAT & DOMINGON.

IL sera vendu SANS RESERVE, le samedi 13 février 1847, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, à midi, pour opérer un partage:
1o Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No 6 de l'ilet No 86, le dit lot de terre mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur à la rue St. Jean Baptiste, ensemble avec les circonstances et dépendances.
2o Un lot de terre situé au même faubourg, désigné par le No 9 de l'ilet 83, le dit lot de terre formant l'encoignure des rues Craps et St. Antoine, mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Craps; ensemble avec les circonstances et dépendances.

Conditions.—Un tiers comptant, la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque, &c. Acte de vente chez M. Boudousquier, notaire. 8 fev

BELLES TERRES POUR LA CULTURE DU TABAC ET DU COTON,
situées dans l'Etat de l'Arkansas.
PAR GEO. W. CHRISTY, Encanteur.

IL sera vendu à l'enchère publique, sous la direction [illegible] de la Banque d'Orléans, [illegible] Cour de Paroisse [illegible] d'Orléans, en date du [illegible] SAMEDI 27 février 1847, à l'Arcade de Banks [illegible] de terre [illegible] Crittenden, St. Francis [illegible] des Etats Unis. On peut [illegible] au bureau des [illegible] à St Francis, [illegible]

Conditions: [illegible] de la Banque d'Orléans. Les actes de vente seront passés en l'étude de [illegible], notaire public, aux frais des acquéreurs.

Nos des Inventaires.	Partie de Section	Section	Township	Range	Acres	Centièmes
	COMTE DE DESHA					
2003	Demi ouest	13	11 S	1 E	320	00
2013	Quart S E	31	7	3	136	72
	COMTE DE PHILLIPS					
1975	Entier	1	12 S	1 O	668	83
1976	Demi est	2	"	"	342	10
2000	Quart S E	3	"	"	160	00
2007	Entier	10	"	"	640	00
2001	Entier	6	12 S	1 O	636	87
2000	Demi [illegible]	[illegible]	"	"	320	00
2002	Quart S E	[illegible]	"	"	160	00
1997	Quart N O	32	"	"	160	00
1996	Quart S O	32	"	"	160	00
1995	Quart S E	32	"	"	160	06
1999	Fract d'ile de	34	"	"	146	50
1990	Fract N O, 1 quart	35	"	"	144	00
2004	Quart N O	3	13 S	1 O	160	00
2005	Quart N O	5	"	"	160	00
	COMTE DE ST FRANCIS					
2026	Fract N E quart	3	5 N	3 E	301	63
2026	Fract N demi	4	"	"	664	32
2030	Demi sud	17	"	"	320	00
2026	Demi sud	20	"	"	320	00
2027	Demi nord	20	"	"	320	00
	COMTE DE CRITTENDEN					
1934	Demi est	15	5 N	4 E	320	00
1904	Quart S O	17	"	"	160	00
1983	Fract N E 1/4 E de R St Francis	18	"	"	63	36
1985	Fract E de fract N E 1/4	19	"	"	15	69
1936	Quart N E	22	"	"	160	00
1932	Quart S E	26	"	"	160	00
1937	Quart N E	26	"	"	160	00
1933	Quart N O	36	"	"	160	00
1931	1/2 O de 1/4 N E	36	"	"	80	00
1931	1/2 O de 1/4 S E	25	5 N	5 E	80	00
1926	Quart S O	29	"	"	160	00
1928	Quart N O	30	"	"	160	00
1927	Quart S E	30	"	"	160	00
1930	1/2 E de 1/4 N E	31	"	"	80	00
1929	Quart N O	32	"	"	160	00
	COMTE DE ST FRANCIS.					
2032	Demi est	8	4 N	3 E	320	00
2031	Demi nord	17	"	"	320	00
	COMTE DE CRITTENDEN.					
1925	Fct. S E de 1/4 S E	13	4 N	4 E	7	16
1922	Fract S O, à l'E de R St Francis	14	"	"	24	92
1920	1/2 E, E de la rivière St. Francis	15	"	"	163	00
1923	Demi est	22	"	"	320	00
1921	1/2 O, E de la R St. Francis	23	"	"	117	62
1917	Portion E de quart N E	24	"	"	101	73
191[illegible]	Fract. S E quart	24	"	"	150	00
[illegible]	Portion E do quart [illegible]	24	"	"	38	43
2493	Fract O de la R St. Francis	25	2 N	4 E	300	00
2494	Quart N [illegible]	25	"	"	160	00
					10,706	47

1 fev—3f

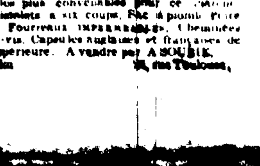

FUSILS DE CHASSE.

REÇU par les navires Ed. Bourke et Victoria, un assortiment de FUSILS doubles et simples de l'un des meilleurs fabricants anglais. Ces fusils sont faits d'après les modèles les plus convenables pour ce climat. Aussi—Pistolets à six coups, Sac à plomb, Poire à poudre, Fourreaux imperméables, Cheminées et Tourne-vis, Capsules Anglaises et françaises de qualité supérieure. A vendre par A SOUBIE,
3 oct—6m 35, rue Toulouse,